

MAIRIE  
DE  
AMBÉRIEUX EN  
DOMBES



AIN

Conseil municipal  
Du 17 juillet 2023 à 19h30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 5 juillet 2023

Membres en exercice	19
Présents	11
Votants	15
Pouvoirs	4

Présents : Christine FORNÈS, Brigitte ROCHE, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUB, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Guillaume FOUCAUT, Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Christelle ABRAZIAN donne pouvoir à Alex COLOMB, Mélanie PROST donne pouvoir à Christophe SAINT-CYR, Carole PROTIERE donne pouvoir à Sylvie ROSIER, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Dominique FATOME.

Absents : Pierre ROSET, Frank CORDIER, Vincent HOANG, Mathieu GUINET

Secrétaire de séance : Guillaume FOUCAUT

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 19 juin 2023**

Le procès-verbal du 19 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

UNANIMITE

**2. Finances**

• **Point financier**

Une présentation de la consommation à mi-année est présentée au conseil municipal. L'ensemble des postes est conforme au budget.

Concernant, le service enfance-jeunesse sur une période de fonctionnement de six mois, le service coûte à la commune 73 184.20€. Il faudra soustraire de ce montant la participation de Sainte Olive et les montants de la CAF réajustés.

Il a été compliqué de faire une comparaison avec ce qu'il y avait les années passées car certains montants n'étaient pas répercutés à l'association.

On peut ajouter que le taux d'encadrement a toujours été respecté, les mêmes animateurs sont restés en poste et pour l'année prochaine la commune va rechercher des financements complémentaires auprès de la CAF (le plan mercredi, et les temps méridiens).

• **Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour le marché de prestation de service de restauration scolaire**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'activité de restauration scolaire et extrascolaire auparavant gérée par l'association Oxy'jeunes a été reprise par la mairie en 2022 (délibération n°2022-07-028), le contrat conclu avec la société RPC pour la fourniture de repas arrivant à échéance,

une procédure de consultation d'entreprises a été lancée de la façon suivante :

- Profil acheteur / plateforme d'annonce légale : plateforme des marchés publics de l'Ain, publication au BOAMP.
- Date de publication : 6 juin 2023
- Date de remise des offres : le mercredi 5 juillet 2023 à 12h00.
- Objet : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs d'Ambérieux en Dombes
- Durée : 1 an reconductible (maximum 3 ans)
- Procédure : accord-cadre à bons de commande. Procédure adaptée (Article L2123-1, R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

A l'issu du délai de remise des offres, deux plis ont été reçus et analysés par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 5 juillet 2023.

Madame le Maire rappelle les éléments contenus dans le cahier des charges, présente les offres ainsi que les critères de sélection et restitue l'analyse effectuée par la CAO.

Les deux entreprises ayant formé une offre sont les entreprises RPC et API.

Au regard des deux critères de sélection, (qualité technique (60%), prix (40%)), il ressort de l'analyse effectuée par la CAO que la meilleure offre a été transmise par l'entreprise RPC qui obtient la note globale de 91/100 points contre une note de 82/100 points pour l'offre de l'entreprise API.

Madame le Maire propose au conseil municipal de confirmer la décision de la CAO et de retenir l'offre transmise par l'entreprise RPC, conformément aux clauses et éléments contenus dans les différentes pièces contractuelles du marché, et notamment l'acte d'engagement dans lequel l'entreprise s'engage à livrer les repas aux prix suivants :

	Total en euros			
	Enfant		Adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Entrées	0,210 €	0,222 €	0,210 €	0,222 €
Plat protidiques	2,112 €	2,228 €	2,432 €	2,471 €
Légumes	0,210 €	0,222 €	0,210 €	0,222 €
Fromages	0,210 €	0,222 €	0,210 €	0,222 €
Desserts	0,210 €	0,222 €	0,210 €	0,222 €
Pain	0,076 €	0,080 €	0,076 €	0,080 €
<b>Coût repas</b>	<b>3,028 €</b>	<b>3,196 €</b>	<b>3,348 €</b>	<b>3,439 €</b>

UNANIMITE

- **Tarifs du service Enfance Jeunesse**

Madame le Maire présente au conseil municipal, la proposition de tarifs effectuée par la commission finances pour le service Enfance-Jeunesse. La commission a également travaillé sur les différentes tranches de quotient familial afin de les actualiser :

<b>Service</b>	<b>Description</b>	<b>Coût unitaire</b> (repas ou horaire)
<b>Cantine (sauf mercredi)</b>	Réservation classique	5,10 €
	Repas enseignants, intervenants, adulte	5,10 €
	Réservation d'urgence	6,10 €
	Repas PAI	1,90 €
<b>PERISCOLAIRE</b> <i>enfants habitants</i> <i>Ambérieux et</i> <i>Sainte Olive</i>	QF 1 (0€ à 600€)	1,45 €
	QF 2 (601€ à 900€)	1,65 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	1,95 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	2,35 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	2,90 €
<b>PERISCOLAIRE</b> <i>enfants communes</i> <i>extérieures</i>	QF 1 (0€ à 600€)	1,88 €
	QF 2 (601€ à 900€)	2,14 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	2,53 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	3,05 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	3,77 €
<b>CANTINE</b> <b>MERCREDI</b> <i>enfants habitants</i> <i>Ambérieux et</i> <i>Sainte Olive</i>	QF 1 (0€ à 600€)	8,00 €
	QF 1 (0€ à 600€) - PAI	4,80 €
	QF 2 (601€ à 900€)	8,40 €
	QF 2 (601€ à 900€) - PAI	5,20 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	9,00 €
	QF 3 (901€ à 1 200€) - PAI	5,80 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	9,80 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€) - PAI	6,60 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	10,90 €
	QF 5 (à partir de 1 601€) - PAI	7,70 €
<b>CANTINE</b> <b>MERCREDI</b> <i>enfants communes</i> <i>extérieures</i>	QF 1 (0€ à 600€)	8,86 €
	QF 1 (0€ à 600€) - PAI	5,66 €
	QF 2 (601€ à 900€)	9,38 €
	QF 2 (601€ à 900€) - PAI	6,18 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	10,16 €
	QF 3 (901€ à 1 200€) - PAI	6,96 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	11,20 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€) - PAI	8,00 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	12,64 €
	QF 5 (à partir de 1 601€) - PAI	9,44 €
<b>NAP</b>	Nouvelles Activités Périscolaires (heures prises en charge par la mairie)	non payant

<b>Centre de loisirs enfants habitants Ambérieux et Sainte Olive</b>	Repas	5,10 €
	Repas PAI	1,90 €
	QF 1 (0€ à 600€)	1,45 €
	QF 2 (601€ à 900€)	1,65 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	1,95 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	2,35 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	2,90 €
<b>Centre de loisirs enfants communes extérieures</b>	Repas	5,10 €
	Repas PAI	1,90 €
	QF 1 (0€ à 600€)	1,88 €
	QF 2 (601€ à 900€)	2,14 €
	QF 3 (901€ à 1 200€)	2,53 €
	QF 4 (1 201€ à 1 600€)	3,05 €
	QF 5 (à partir de 1 601€)	3,77 €
Sortie extérieure avec le centre de loisirs	Participation des familles	billet d'entrée et transport
Indemnité forfaitaire de retard	Retard à partir de 18h30	35,00 €

M COLOMB précise qu'il sera important de prévoir une communication aux familles pour expliquer l'augmentation des tarifs. Mme le Maire indique que l'augmentation de la cantine est justifiée par la hausse du prix d'achat des repas auprès du fournisseur, seule cette hausse est répercutée dans le prix des repas facturé aux familles. Ce tarif comprend également une participation au frais de bâtiment et de personnel.

Mme ROSIER indique qu'il y avait déjà eu une hausse pour les familles en septembre 2022, et que l'augmentation prévue est conséquente. Mme le Maire précise qu'il sera important de présenter aux familles le coût du service municipal. M BOUHOUR ajoute qu'aujourd'hui on constate une hausse générale de tous les produits.

## UNANIMITE

### • Tarifs des cimetières

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des cimetières (concessions, colombarium, cavurnes, jardin du souvenir ainsi que la redevance pour dispersion) n'ont pas été revus depuis le 1er février 2019.

Sur proposition de la commission finances, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs.

<b>Concessions nouvelles et renouvellements aux cimetières communaux</b>		
<b>Durée</b>	<b>Place simple 2.50 m<sup>2</sup></b>	<b>Place double 5m<sup>2</sup></b>
30 ans	330€	660€
50 ans	550€	1100€

<b>Colombarium (module de deux urnes)</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>

15 ans	400€
30 ans	750€

<b>Cavernes (0.50m<sup>2</sup>)</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>
15 ans	330€
30 ans	660€

<b>Jardins du souvenir (inscription par urne)</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>
15 ans	110€

**Redevance dispersion des cendres : 20€**

*M BOUHOUR précise que même en augmentant le tarif des concessions au colombarium, la commune n'amortit pas le coût d'achat du monument.*

**UNANIMITE**

- **Tarifs de la salle polyvalente**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas été revus depuis le 1er février 2019.

Sur proposition de la commission finances, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs.

<b>Associations de la commune</b> Gratuité pour la 1ère manifestation sauf chauffage Manifestations suivantes	200€
<b>Pour tous</b> Location bar + Office (50 à 60 personnes)	120€
<b>Habitants de la commune</b> 1 journée journée supplémentaire	290€ 120€
<b>Personnes extérieures à la commune</b> 1 journée journée supplémentaire	590€ 200€
<b>Vin d'honneur</b> Habitant de la commune Personne extérieure à la commune	180€ 250€
<b>Chauffage du 01 octobre au 30 avril</b> (sauf conditions climatiques exceptionnelles) Par jour Grande Salle Bar	100€ 50€

Caution : 800 € - Arrhes : 50 %

**Réunions – Assemblées Générales :**

Gratuit pour les associations et les Syndicats Intercommunaux.

La salle et les annexes (office - bar- toilettes) doivent être rendues :

- Débarrassées

- Sol balayé
- Tables et chaises rangées et nettoyées
- Réfrigérateur et four nettoyés

**UNANIMITE**

• **Tarifs des droits de place et ventes ambulantes**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs concernant le droit de place et la vente ambulante n'ont pas été revus depuis le 1er janvier 2016

Sur proposition de la commission finances, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Camions non alimentaires		125€ par passage
Camions alimentaires	1 occupation hebdomadaire	200€ par trimestre
Camions alimentaires	1 occupation journalière	25€
Forfait électricité	1 utilisation journalière	1.50€

**UNANIMITE**

• **Tarifs et règlement intérieur du marché**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs concernant le marché forains n'ont pas été revus depuis le 18 décembre 2003.

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de mettre en place un règlement intérieur de fonctionnement du marché. Ce règlement ainsi que les tarifs ont été présentés aux forains et représentants.

Sur proposition de la commission vie locale il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

	Tarifs
Abonnés	0.50€ le ml
Occasionnels	1.50€ le ml
Forfait électricité	1.50€/marché
Forfait déchet	50€ / marché

**UNANIMITE**

**3. Intercommunalité**

• **Compte-rendu du conseil communautaire du 06 juillet 2023 (C. FORNÈS)**

Le dernier conseil communautaire a voté l'octroi d'une gratification pour les stagiaires à partir de 1 mois de stage ainsi que la création d'un poste notamment pour le service culture et la gestion de la saison culturelle. Le conseil a renouvelé l'aide à l'immobilier d'entreprises qui est constituée d'une participation du département et des EPCI pour l'installation de certaines entreprises ; l'aide au développement des commerces de proximité, pour la réalisation de travaux a également été renouvelée, cette aide est constituée d'une participation de la Région et de l'EPCI.

La CCDSV a renouvelé la convention pour le conseiller numérique France service pour une période de trois ans.

Le conseil a délibéré pour effectuer une demande de subvention concernant le projet de crèche sur Trévoux de 36 berceaux. Selon le reste à charge, le conseil communautaire se positionnera dans un second temps sur la création de cette crèche.

Du côté de la mobilité, le schéma directeur des modes actifs ainsi que le plan de mobilité simplifiée ont été approuvés. Ce dernier concernait notamment la restructuration du réseau Saônibus.

Un fond de concours a été octroyé à la commune de Sainte-Euphémie pour la réalisation d'aménagements cyclables. Ces aménagements vont permettre un accès au collège et au nouveau gymnase de Saint-Didier-de-Formans.

Enfin, le conseil a donné son avis sur la modification du SRADDET de la région ARA suite à la loi Zéro Artificialisation Nette.

## PREND ACTE

- **Avenant n°4 convention constitutive du service instructeur ADS unifié**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune utilise le service instructeur ADS unifié pour l'instruction des différentes demandes d'urbanisme.

Les conseils communautaires de la CCDSV et de la CCD ont validé l'avenant n°4 de cette convention.

Cet avenant concerne l'intégration de la dématérialisation de l'application du droit des sols ainsi que l'actualisation de la clé de répartition définissant les composantes de la contribution financière au service ADS.

UNANIMITE

#### **4. Personnel**

- **Modification du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique territoriale et notamment son article L313-1

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté le 16 mars 2023

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'après un an de fonctionnement du service enfance jeunesse, la commission du personnel a constaté des besoins et propose les modifications de poste suivantes :

- Suppression d'un emploi d'agent de cantine à 28h00 et création d'un emploi d'agent de cantine à 25h00 – cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Suppression de quatre emplois d'agent d'animation à 26h00 et création d'un emploi d'agent d'animation à 12h30 – cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et création de trois emplois d'agent d'animation à 35h00 – cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
- Changer l'intitulé du poste « animateur de loisirs » en directeur du service enfance jeunesse

UNANIMITE

#### **5. Vie locale**

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADMR (Brigitte ROCHE)**

L'assemblée générale a eu lieu le 27 juin à Ambérieux en Dombes.

Une présentation de l'ADMR a été effectuée, cette association est composée de 9 administrateurs bénévoles, 14 salariés et 3 installateurs bénévoles téléassistance.

Pour l'année 2022, ce sont 11 110 heures de service proposées, 5 695 repas livrés et 22 téléassistances. Concernant Ambérieux en Dombes, 1 396 repas ont été livrés, il y a 5 téléassistances et l'utilisation de 2 184 heures d'aides.

Le bilan financier de l'année est déficitaire.

L'ADMR rencontre des difficultés pour recruter du personnel.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale du SCME (S. ROSIER)**

L'assemblée générale du SCME s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet à Savigneux.

Le club comptait en 2022 : 321 licenciés dont 50 sur Ambérieux en Dombes, 25 coachs, 1 arbitre et 1 personne en BPJEPS. Le nombre de licenciés est en hausse.

En ce qui concerne le bilan moral de l'année 2022, le club a distribué des bons d'achat pour les licenciés afin qu'ils puissent s'équiper. De nombreux sponsors sont présents ce qui permet au SCME d'avoir une aide financière pour l'entretien des terrains. Une soirée des sponsors sera organisée en octobre 2023. De nombreuses manifestations ont été organisées : tournois en salle et sur herbe, tournoi à Perpignan pour les U15 et les U17.

Un partenariat a été créé avec le club de Bourg/Péronnas qui a permis à une cinquantaine de personnes de voir des matchs gratuitement.

Le club a également reçu un deuxième minibus offert par la région pour un montant de 30 000€.

Enfin, le résultat financier de l'année est positif. Le club dispose également d'une trésorerie positive.

## Questions diverses

- **Agenda**

Jeudi 24 août		Don du sang à Ars sur Formans
Samedi 26 août	21h15	Projection cinéma plein air
Mercredi 30 août		Concours de boules vétérans secteur
Samedi 2 septembre		Journée propre du CME à Sainte Olive
Samedi 9 septembre	9h00-12h00	Forum des associations
Mardi 12 septembre	20h30	Commission travaux
Samedi 16 septembre		Journées européennes du patrimoine
Dimanche 17 septembre		Journées européennes du patrimoine
Lundi 18 septembre	19h30	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Le secrétaire de Séance**  
**Guillaume FOUCAUT**



**Le Maire**  
**Christine FORNÈS**

